

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2019 – 20H30

Membres présents : Marie-Françoise BUNOUST, Simone DÉLIOT, Vincent DUMETIER, Évelyne FEIN, Jean-Louis FUMEY, Marie Françoise GIRARDET, Nicolas GIRARDET, Agnès LAURENT, Sylvie LUCCISANO, Didier PAINEAU, Ludovic PICOD, Véronique REVEILLON, Bernard SÉNÉ

Membres absents excusés : Jean-Baptiste CAU,

Secrétaire de séance : M F Bunoust

ORDRE DU JOUR :

- 1- Ouverture de crédits pour le quart des investissements sur le budget 2020
- 2- Délibération modificative budgétaire
- 3- Droit de préemption urbain
- 4- Indemnité de conseil de la perceptrice de St Vit
- 5- ONF : délivrance de coupes
- 6- Tarif de l'affouage 2019/2020
- 7- Taux de la taxe d'aménagement
- 8- Devis toiture sur structure parc
- 9- Questions diverses

Approbation du PV du conseil du 23 septembre 2019 à l'unanimité

1. Ouverture de crédits pour le quart des investissements sur le budget 2020

M. le Maire rappelle que le montant budgétisé en dépenses d'investissement 2019 (hors chapitre 16 remboursements d'emprunts) s'élève à 147 600€

Conformément aux textes applicables, le conseil municipal décide d'autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2019 sur le budget communal 2020 soit 36 900 €.

VOTE: POUR à l'unanimité

2. Délibération modificative budgétaire

Le conseil municipal décide d'apporter les modifications budgétaires suivantes sur le budget communal 2019

Section fonctionnement

❖ Compte de dépenses 60621 :	-5000 € (combustibles)
❖ Compte de dépenses 60612 :	-2500 € (électricité)
❖ Compte de dépenses 615221:	-2500 € (bâtiments publics)
❖ Compte de dépenses 615231 :	-2500 € (voirie)
❖ Compte de dépenses 6288 :	-1000 € (frais extérieurs)
❖ Compte de dépenses 6282 :	-7500 € (frais garderie onf)
❖ Compte de dépenses 022 :	-9000 € (dépenses imprévues)
❖ Compte de recettes 7022 :	+7850€ (vente bois)
❖ Compte de dépenses 6713 :	37 850€ (charges exceptionnelles créances)

Section d'investissement

❖ Compte de recettes 1323	10 396 € (subvention chauffage mairie)
❖ Compte de dépenses 2128	7 000 € (jeux parc)
❖ Compte de dépenses 21311	3 396 € (bâtiment mairie)

VOTE: POUR à l'unanimité

3. Droit de préemption urbain - DPU

Le conseil municipal renonce à son DPU pour la vente de la parcelle ZE 262 Rue de l'Esparcette

4. Indemnité de conseil de la perceptrice de St Vit

Le conseil municipal décide

- De solliciter le concours du Receveur municipal pour assurer les prestations de conseil
- Et de lui accorder l'indemnité de conseil au taux de 50 % par an
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Mme NARDY Nicole à compter de sa prise de fonction de comptable du Trésor de ST VIT chargé des fonctions de receveurs des communes.

VOTE 12 VOIX POUR une indemnité à hauteur de 50 % et 1 VOIX POUR une indemnité à hauteur de 100 %

5. ONF : délivrance de coupes

Assiette des coupes pour l'année 2020

En application de l'article R.213-23 du code forestier et conformément au programme des coupes de l'aménagement forestier, l'agent patrimonial de l'ONF présente pour l'année 2020, l'état d'assiette des coupes :

Parcelle	Groupe	Surface totale	Surface à parcourir	Code coupe	VPR feuillus	VPR résineux	Destination
2_p	AMEL	8.70 ha	8.70 ha	AMEL	391 m3		BF ctra het + Dél affouage
13_a	AMEL	0.25 ha	0.25 ha	RA	100 m3		BF ctra RX
21_r	REGE	13.72 ha	4.50 ha	RD	200 m3		BF ctra het + ctra BIBE
21_r	REGE	13.72 ha	8.10 ha	RE	300 m3		BF ctra het + ctra BIBE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve l'état d'assiette des coupes 2020 et demande à l'ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites ;
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

Dévolution et destination des coupes et des produits de coupes

1.1 Cas général :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité

- Décide de vendre les coupes et les produits de coupes des parcelles comme suit :

(préciser les parcelles et, pour les feuillus, les essences)	EN VENTES PUBLIQUES (adjudications) (1)					EN VENTES GROUPEES, PAR CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT (3)		
	En bloc et sur pied	En futaie affouagère (2)	En bloc façonné	Sur pied à la mesure	Façonnées à la mesure	Grumes	Petits bois	Bois énergie
Résineux		X					13	
Feuillus		Essences :	Essences : CHE, FRC 2,21	X	X	Grumes	Trituration	Bois bûche Bois énergie
						Essences : het 2,21		

- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

1.2 Vente simple de gré à gré :

2.2.1 Chablis :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- Décide de vendre les chablis de l'exercice sous la forme suivante :

X décision finale relative au mode de vente en concertation avec l'ONF après reconnaissance des chablis.

en bloc et sur pied en bloc et façonnés sur pied à la mesure façonnés à la mesure

Souhaite une vente de gré à gré sous forme d'accord cadre ou par intégration dans un contrat d'approvisionnement existant ;

- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

1.3 Délivrance à la commune pour l'affouage :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Destine le produit des coupes de la parcelle 2 à l'affouage ;

Mode de mise à disposition	Sur pied	Bord de route
Parcelles	2	

- Autorise le Maire à signer tout autre document afférent.

Une délibération spécifique à l'affouage arrête son règlement, le rôle d'affouage, le montant de la taxe et les délais d'exploitation et de vidange, et désigne les trois bénéficiaires solvables (garants).

2. Rémunération de l'ONF pour les prestations contractuelles concernant les bois façonnés et les bois vendus sur pied à la mesure

Pour les coupes à vendre façonnées en bloc ou à la mesure, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Demande à l'ONF d'assurer une prestation d'assistance technique à donneur d'ordre ;
- Autorise le maire à signer le devis que lui présentera l'ONF pour l'exécution de cette prestation.

Pour les bois vendus sur pied à la mesure, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- Demande à l'ONF d'assurer une prestation de contrôle du classement des bois ;
- Autorise le maire à signer le devis que lui présentera l'ONF pour l'exécution de cette prestation.

6. Tarif de l'affouage 2019/2020

A compter de l'hiver 2019, le conseil municipal décide de fixer le tarif de l'affouage à 90 € le lot. Pour rappel, le tarif était de 75 € depuis 2018.

VOTE Pour à l'unanimité par 10 Voix Pour et 3 Voix pour 100 €

7. Taux de la taxe d'aménagement

Le conseil municipal décide de maintenir le taux de la taxe d'aménagement à 3 % par 12 Voix Pour et 1 Voix pour 4 %

8. Devis toiture sur structure parc

Le conseil municipal accepte la proposition de pose d'une couverture tôle sur la structure métallique dans le parc avec isolation sur une surface de 168 m². Il autorise le Maire à signer le devis d'ADM Charpente pour 8217 € TTC à l'unanimité

9. Questions diverses

❖ Eau potable

Les tarifs actuels sont de 0.67€/m³ + 22 € l'abonnement pour l'eau et 0.52€/m³+15 € l'abonnement pour l'assainissement

En 2020, les tarifs seront de 0.65€/m³ + 15 € l'abonnement pour l'eau et 0.64€/m³+14 € l'abonnement **pour** l'assainissement

Syndicat des eaux : suite à la sortie du Gd Besançon, des avenants sont en cours de négociation pour y intégrer notre communauté urbaine au contrat d'affermage de la SAUR conclu jusqu'en 2022.

❖ Très haut débit

Une réunion avec le syndicat du Très haut débit est prévue en décembre pour informer les élus du programme prévisionnel d'installation de la fibre sur le secteur Abbans / Byans / Fourg / Roset / Villars

❖ Chaufferie du bâtiment Mairie

L'installation de la chaudière à granulés est opérationnelle. Une subvention du SYDED pour 10 396€ est accordée et le Grand Besançon a voté une aide de 6 831 €

- ❖ PLU de Besançon : Depuis 2007, la Ville de Besançon n'a consommé aucun terrain agricole. Elle a transféré 70 hectares de la zone urbanisable en zone agricole et est passée de 23 % en 2007 à 28 % en 2018 de logements sociaux.
- ❖ Fond départemental des communes défavorisées : la dotation de 3800 € est supprimée cette année
- ❖ Taxe de séjour
Cette taxation est simplifiée avec une estimation du nombre de semaines louées avec une base forfaitaire pour les loueurs défaillants.
- ❖ PUMP TRACK au lotissement :
Projet d'auto-construction d'un terrain à bosse pour vélos le long de la voie ferrée à finaliser
- ❖ Assises du Grand Besançon Métropole prévue le 29 novembre au conservatoire
- ❖ Demande de passage piéton Route de la Saline : courrier de Mme DEVILLERS Marie
Une rencontre avec le Cabinet d'Etudes BEJ, le Département et le Grand Besançon sera organisée pour discuter du meilleur emplacement et de la création ou non d'un passage piéton avec chicane

Prochain conseil : mercredi 11 décembre à 20h30
Séance levée à 22h20